Province de LUXEMBOURG
Arrondissement de BASTOGNE

Rue de Schaerbeek, 1 - B-6660 Houffalize
Tél 061 280 040 - Fax 061 280 041
www.houffalize.be

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 01/10/2024

PRESENTS :
M.M. CAPRASSE, Bourgmestre-Président ;
J. DEVILLE, M. KNODEN, P. CARA, J. GUILLAUME, Echevins ;
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M. PHILIPPE, A. LAMBORELLE, A-S. GADISSEUX, N. GERADIN, V. PENOY, C. CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M. BUYTAERT, Conseillers communaux ;
J-Y BROUET, Directeur général

Projet de délibération

OBJET : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité.
Remplacement d'un membre suppléant démissionnaire (quart communal)
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 ;

Vu le Code du Développement Territorial et son article D.1.8. ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 29 janvier 2019 adoptant le principe du renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 10 avril 2019 désignant le président, les membres effectifs et les membres suppléants ;

Considérant la démission reçue le 04/09/2024 de Monsieur Pierre BASTIN membre suppléant au sein du quart communal ;

Considérant le courrier électronique reçu le 16/09/2024 de Madame RAMACK (SPW – TLPE – Direction de l'aménagement local) précisant que le libre choix de remplacer ou non le membre suppléant au sein du quart communal appartient au Conseil communal ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,
Par X oui, et X non, et X abstention(s),

DECIDE,

-1. de désigner, en qualité de **membre suppléant** de la CCATM et en remplacement de Monsieur Pierre BASTIN M/Mme ;

Effectif	*1er Suppléant*
Albert LAMBORELLE Mabompré 794 – 6663 MABOMPRE	 **En remplacement de M Pierre BASTIN**

-2. de transmettre la présente délibération du Conseil communal au Gouvernement wallon pour approbation.

Fait en séance publique, date que dessus,
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération